

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

2 Oct. 80

Dossier concernant les appareils
téléphoniques placés sur les
toitures des musées. -

N^o 2010

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

N^o ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2010 Appareils téléphoniques sur les toitures des Musées.

MINISTRE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2010

Brux. 10^e Dec. 1880

à M^{le} Ministre des
Intérieurs.

Par votre lettre du
22 Oct. dr. ad^{re} des B. Ch.
N^o 18966, vous m'avez informé
que M^{le} Ministre des Travaux
Publics a fait acheter les Com-
-pagneurs de téléphone et en-
ver immédiatement ces
appareils intérieurs qui aller-
ont être installés sur les bâtiments
des Bâtiments Civils.

Aucun doute n'ayant
été donné jusqu'ici à la
suppression de ces appareils
sur les bâtiments des Bâtiments
Civils, nous avons l'honneur, M^{le}
le Ministre, de vous prier
de vouloir bien transmettre
à ce sujet de nouvelles
recommandations au
Départ des Travaux Publics,
à br.

Le Secrétaire.
J. S.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

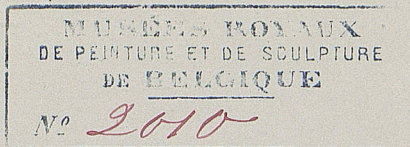
22 J^{bre}

1880

ADMINISTRATION
des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18966



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

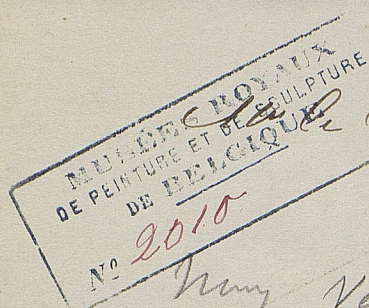
J'ai l'honneur de vous infor-
mer qu'à ma demande, M^{re} le Ministre
des Travaux publics a fait inviter les
compagnies de télégraphe à enlever
immédiatement les appareils extérieurs
qu'elles ont établis sur les toitures
des bâtiments civils et qu'il leur a
interdit d'en établir à l'avenir. Votre
lettre du 2^e de ce mois était relative à
cet objet.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Van der Smissen

A la Commission Directrice des musées
royaux de peinture etc.
(M^{re} Gallait, président).

Brux. 2 octobre 1880.



Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les rapports que j'ai eu l'honneur de vous adresser, en vertu d'une autorisation délivrée par M. le Ministre des Travaux publics. Ces rapports sont de plus d'une espèce. Nous ne pouvons pas du déplorable effet que font ces appareils d'un aspect hideux sur les édifices ayant un caractère monumental, bien que cette question de considérations esthétiques soit abusivement de mise au dehors comme au delà d'un monument renfermant des collections d'objets d'art. L'utilité est une raison puissante

la Compagnie & téléphonique ont brisé des
arborescences en maint endroit, mais encore qu'ils
ont brisé des valises ~~au~~ dans la toiture
qui recouvre la salle d'audience, en sorte que s'il
pleuvait bruyamment de fortes pluies, on serait
exposé à des infiltrations d'eau dans cette partie
des bâtiments galeries.

En ces conjonctures et pour mettre notre Expen-
sabilité à couvert, nous avons cru de, d'ailleurs
le mieux, d'envisager la solution
de ~~des~~ d'interdire formellement à l'entrée des
bâtiments du Ministère aux agents de la Compagnie
téléphonique jusqu'à ce que nous nous
ayons fait connaître si malgré les inconvénients
que nous voyons d'avoir l'honneur de vous
signaler, nous consentons à ce que cette Com-
pagnie continue à installer et à ~~les~~ appareils
et à entretenir les appareils & au sommet de
l'édifice qui surmonte la collation de l'Etat.

Veuillez agréer, M. le Ministre, etc.
Le Secrétaire, Le Président,